



## Compte rendu de l'instance de concertation IPEF du 15 mai 2018

A participé à cette instance pour le compte de la CFDT : B. Thomé

### 1- MUTATION

Les propositions que fera l'administration à **la CAP du 5 juin** sont les suivantes :

- **DIRSE/D** (Aix en Provence), Frédéric Atger (actuellement DIRSE/DA)
- **DIRAG/D** (Martinique), Yves Grégoris (actuellement DIRNE/D)
- **DSM/DA** (Toulouse), Jean Nicoleau (actuellement DIROP/PG/D)
- **DIROP/PMAR/D** (Toulouse), Mathieu Chevallier (actuellement chercheur au CNRM)
- **DSM/EC/Agro/D** (Toulouse), Anne-Laure Gibelin (actuellement DCSC)
- **DSI/OP/D** (Toulouse), Dominique Giard (actuellement DSO/MSO)

Par ailleurs, pour le poste de **DIRNE/D**, le PDG souhaite attendre de pouvoir rencontrer un candidat qu'il n'a pu voir à ce jour, avant de prendre sa décision, qui sera prise avant la CAP.

Pour le poste **DCT/D**, étant donné qu'une réorganisation décidée récemment est à l'étude et que cela pourrait aboutir au rattachement de la DCT au SG (le poste de DCT/D serait alors un adjoint du SG), le poste sera ré-ouvert pour tenir compte de cette importante modification.

Le poste de **DIROP/CMS/R&D/DA** n'a pas de candidat IPEF, il a été ouvert en recouvrement ITM/Chargé de Recherche et sera probablement pourvu.

### 2- REORGANISATION

Présentation de différentes réorganisations effectives depuis le 1er janvier :

- **CNRM/GMME** est réorganisé pour mieux prendre en compte des thématiques de recherche stratégiques que sont le climat Urbain, l'outre-mer et le brouillard.
- **La DT** en tant que direction a été supprimée. Fonctions et agents ont été transférés vers d'autres entités (DS, DCT). Le DT/D a été nommé chargé de mission auprès de la DG.
- **A la DSI**, le poste de DSI/ISI/D est maintenant tenu par Rémy Giraud (ancien DSI/ISI/DA), et Jean-François Estrade (ex DSI/ISI/D) est nommé chargé de la sécurité informatique auprès de DSI/D.

### 3- BILAN DE GESTION 2017

- On retiendra que l'effectif IPEF continue de décroître. En 2017, l'établissement comptait 139 IPEF, soit 7 de moins qu'en 2016 (9 départs et 2 arrivées). Pour mémoire, il y avait 171 IPEF en 2012, 199 en 2004.
- En 2018, la DRH nous annonce l'arrivée probable d'un IPEF sorti d'école à D2//MI

#### **4- Questions diverses**

**Concernant la RIFSEEP** : Bien que les IPEF soient théoriquement soumis à ce nouveau régime indemnitaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la DRH n'a toujours aucune information sur sa mise en application concrète ni sur l'avancement de ce dossier au ministère.

Il est rappelé que ce nouveau régime ne semble pas être trop différent du régime actuel (IPF), mais sa mise en application était une opportunité de réviser la cotation fonctionnelle des postes tenus par des IPEF.

Le PDG souhaite engager en interne la révision de cette cotation fonctionnelle des postes tenus par les IPEF sans attendre la sortie du décret RIFSEEP qui paraît de plus en plus hypothétique.

#### **Non paiement des ISS 2010-2011**

Ce dossier est lié à la RIFSEEP, le décret d'application attendu devait être l'occasion de remettre cette question sur la table puisque le décret qui autorise l'administration à retarder le paiement de ces sommes dues jusqu'au départ (mutation ou retraite) de l'agent est le décret de mise en application de l'IPF qui sera caduc à l'entrée en vigueur de la RIFSEEP.

Donc, comme pour le point précédent, il n'y a rien de nouveau et rien de semble bouger du côté du ministère.

Comme il est confirmé qu'aucune actualisation des sommes dues n'est envisagée, chaque année qui passe (déjà 6 !) est une perte de valeur supportée par les agents concernés (18 à Météo-France).

Le PDG se dit conscient de cela et affirme vouloir solder cette question. Il propose toutefois de se donner encore 6 mois, le temps d'une résolution possible via la mise en application de la RISEEP. Si fin 2018, le dossier n'a pas avancé, il s'engage à étudier la possibilité d'enclencher les versements en s'assurant de la faisabilité budgétaire (quitte à échelonner les paiements sur quelques années) et sous réserve d'une absence de veto de la part du ministère.